

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF ET CULTUREL DE VENDRES**

**S.P.A.C. DE VENDRES**

Numéro SIRET : 20002409900018

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE

**M 14**

**BUDGET PRIMITIF**

**vo   par nature**

**ANNEE 2019**

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I. Informations générales (6)</b>		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II. Présentation générale du budget</b>		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III. Vote du budget</b>		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV. Annexes (7)</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.01 - Présentation croisée par fonction - Opérations non ventilées		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		
p.	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		
p.	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Invest. (3)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5- Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.	C1 - Etat du personnel		
p.	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		
p.	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
p.	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
p.	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
p.	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et nonénergés en budget annexe		
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
p.	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
p.	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-4 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-11 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

<b>329</b>	<b>SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF ET CULTUREL DE VENDRES</b>	<b>BUDGET</b>
------------	--	---------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

**II -** En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

**III - Les provisions sont :**

- budgétaires (délibération n° ..... du ).

**IV -** La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

**V - Le présent budget a été voté :**

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(2) Rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	185 402,00	176 433,49
<b>+</b>		<b>+</b>	<b>+</b>
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		8 968,51
<b>=</b>		<b>=</b>	<b>=</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		185 402,00	185 402,00

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	2 350,00	1 350,00
<b>+</b>		<b>+</b>	<b>+</b>
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		1 000,00
<b>=</b>		<b>=</b>	<b>=</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		2 350,00	2 350,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	187 752,00	187 752,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 940,00		25 928,00	25 928,00	25 928,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	148 300,00		159 124,00	159 124,00	159 124,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante			150,00	150,00	150,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>169 240,00</b>		<b>185 202,00</b>	<b>185 202,00</b>	<b>185 202,00</b>
66	Charges financières					
68	Dotations aux provisions (4)					
67	Charges exceptionnelles	1 120,00				
022	Dépenses imprévues	500,00		200,00	200,00	200,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>170 860,00</b>		<b>185 402,00</b>	<b>185 402,00</b>	<b>185 402,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>170 860,00</b>		<b>185 402,00</b>	<b>185 402,00</b>	<b>185 402,00</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE(2)**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

**185 402,00**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	15 920,00		20 500,00	20 500,00	20 500,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations					
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>15 920,00</b>		<b>20 500,00</b>	<b>20 500,00</b>	<b>20 500,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	144 436,76		155 933,49	155 933,49	155 933,49
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>160 356,76</b>		<b>176 433,49</b>	<b>176 433,49</b>	<b>176 433,49</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>160 356,76</b>		<b>176 433,49</b>	<b>176 433,49</b>	<b>176 433,49</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE(2)**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

**185 402,00**

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	
--	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.  
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
 (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.  
 (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
 (10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
 (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser (2018 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	1 000,00		2 350,00	2 350,00	2 350,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	1 000,00		2 350,00	2 350,00	2 350,00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
<b>45...1</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	1 000,00		2 350,00	2 350,00	2 350,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	1 000,00		2 350,00	2 350,00	2 350,00

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

2 350,00

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2018 (1)	Restes à réaliser (2018 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	997,42		1 350,00	1 350,00	1 350,00
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>	997,42		1 350,00	1 350,00	1 350,00
<b>45...2</b>	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	997,42		1 350,00	1 350,00	1 350,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	997,42		1 350,00	1 350,00	1 350,00

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

2 350,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 1</b>

**1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	25 928,00		25 928,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	159 124,00		159 124,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	150,00		150,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	200,00		200,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>185 402,00</b>		<b>185 402,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>185 402,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	2 350,00		2 350,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>2 350,00</b>		<b>2 350,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 350,00</b>
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre ;  
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;  
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 2</b>

**2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 500,00		20 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	155 933,49		155 933,49
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>176 433,49</b>		<b>176 433,49</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	8 968,51
---	----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	185 402,00
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin.</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>			

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	1 000,00
--	----------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	1 350,00
-----------------------------------	----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	2 350,00
---	----------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	20 940,00	25 928,00	25 928,00
60	Achats & variation des stocks	12 650,00	8 400,00	8 400,00
602	Achats stockés-Autres approvisionnements	150,00		
6022	Fournitures consommables autres qu'alimentation	150,00		
60225	Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)	150,00		
604	Achats d'études, prestations de services	12 000,00	7 500,00	7 500,00
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	12 000,00	7 500,00	7 500,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	500,00	900,00	900,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	200,00	350,00	350,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	350,00	350,00
6064	Fournitures administratives	200,00	150,00	150,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)		300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	100,00	100,00
61	Services extérieurs	2 490,00	1 720,00	1 720,00
613	Locations	200,00		
6135	Locations mobilières	200,00		
615	Entretien et réparations	350,00	350,00	350,00
61558	Autres biens mobiliers	350,00	350,00	350,00
616	Primes d'assurance	240,00	770,00	770,00
6168	Autres	240,00	770,00	770,00
618	Divers	1 700,00	600,00	600,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00		
6188	Autres frais divers	600,00	100,00	100,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	400,00	300,00	300,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	300,00	300,00
623	Publicité, publications, relations publiques		8 668,00	8 668,00
6232	Fêtes et cérémonies		8 668,00	8 668,00
624	Transports de biens et transports collectifs	1 900,00	1 500,00	1 500,00
6247	Transports collectifs	1 900,00	1 500,00	1 500,00
625	Déplacements, missions et réceptions	3 000,00	4 640,00	4 640,00
6251	Voyages et déplacements	1 800,00	2 200,00	2 200,00
6257	Réceptions	1 200,00	2 440,00	2 440,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	500,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		200,00	200,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	148 300,00	159 124,00	159 124,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 600,00	1 700,00	1 700,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	1 600,00	1 700,00	1 700,00
64	Charges de personnel	146 700,00	157 424,00	157 424,00
641	Rémunérations du personnel	104 500,00	112 620,00	112 620,00
6411	Personnel titulaire	41 500,00	42 000,00	42 000,00
6413	Personnel non titulaire	63 000,00	70 620,00	70 620,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	42 200,00	44 804,00	44 804,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 500,00	27 874,00	27 874,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	13 000,00	13 730,00	13 730,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 700,00	3 200,00	3 200,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		150,00	150,00
657	Subventions de fonctionnement versées		150,00	150,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		150,00	150,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>	169 240,00	185 202,00	185 202,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)	1 120,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 120,00		
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)	500,00	200,00	200,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES= a+b+c+d+e</b>	<b>170 860,00</b>	<b>185 402,00</b>	<b>185 402,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>170 860,00</b>	<b>185 402,00</b>	<b>185 402,00</b>
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>			
				+
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE(8)</b>			
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>185 402,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire (2) Budget 2018</b>	<b>Propositions (3) nouvelles</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>			
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	15 920,00	20 500,00	20 500,00
706	Prestations de services	15 920,00	20 500,00	20 500,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	15 920,00	20 500,00	20 500,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>			
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions de participations</b>			
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>			
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>	15 920,00	20 500,00	20 500,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	144 436,76	155 933,49	155 933,49
774	Subventions exceptionnelles	144 436,76	155 933,49	155 933,49
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES= a+b+c+d</b>	160 356,76	176 433,49	176 433,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	160 356,76	176 433,49	176 433,49
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>				
				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE(8)</b>				8 968,51
				=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				185 402,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	2 350,00	2 350,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	2 350,00	2 350,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		650,00	650,00
2184	Mobilier	500,00	700,00	700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	1 000,00	2 350,00	2 350,00
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des dépenses financières			
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	1 000,00	2 350,00	2 350,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	1 000,00	2 350,00	2 350,00
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			
				+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			2 350,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* ;

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			
10	Dotations, fonds et réserves	997,42	1 350,00	1 350,00
106	Réserves	997,42	1 350,00	1 350,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	997,42	1 350,00	1 350,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	<b>Total des recettes financières</b>	997,42	1 350,00	1 350,00
45...2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	997,42	1 350,00	1 350,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2018	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)			
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	997,42	1 350,00	1 350,00

+

**RESTES A REALISER N-1 (9)**

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)**

1 000,00

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

2 350,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>			6,00	6,00	2,00	4,00	6,00
<b>ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2ème CLASSE</b>	C		2,00	2,00	2,00		2,00
<b>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	B		4,00	4,00		4,00	4,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>			6,00	6,00	2,00	4,00	6,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				100,00		
<b>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	B	CULT	1,00	100,00	A	CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				200,00		
<b>ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	B	CULT	1,00	100,00	3-a°	CDD
<b>PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE</b>	A	CULT	1,00	100,00	3-a°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				300,00		

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.